

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 31989**

Intitulé

Collaborateur juriste notarial

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Centre national de l'enseignement professionnel notarial (CNEPN)	Président du CA du CNEPN

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

3134 - Notariat

Code(s) NSF :

345 Application des droits et statuts des personnes, 313 Finances, banque, assurances, immobilier

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

LeCNIIa pour mission, sous la responsabilité du notaire, de recevoir la clientèle, de constituer les dossiers en rassemblant les pièces administratives indispensables, de préparer et rédiger les actes notariés puis d'en assurer le suivi.

Le large périmètre de ses champs d'intervention : droit immobilier, droit de la famille, des sociétés et de l'entreprise, fiscalité, lui permet d'occuper divers métiers. Les plus nombreux sont internes à la profession notariale mais d'autres secteurs peuvent être concernés.

Les activités exercées sont les suivantes :

- Identification des motifs de l'intervention notariale
- Constitution des dossiers.
- Instruction et suivi des dossiers.

Mise en place les dossiers électroniques

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les offices notariaux sont bien évidemment les premiers concernés par ce métier. Cependant on peut retrouver le Cadre Notarial Intermédiaire dans :

- d'autres professions du droit comme les avocats ou les huissiers ;
- les agences et régies immobilières ;
- les banques et compagnies d'assurance ;
- les services des cadastres et de la publicité foncière ;
- les collectivités territoriales ;
- les chambres consulaires ;
- les centres de formalités des entreprises (CFE) ;
- etc.

Les emplois accessibles, outre celui de cadre notarial intermédiaire sont les suivants :

- Rédacteur de contrats ;
- Formaliste ;
- Chargé de gestion patrimoniale ;
- Gestionnaire du service négociation immobilière ;
- Assistant juridique ;
- Etc.

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1902 : Collaboration juridique

K1903 : Défense et conseil juridique

C1504 : Transaction immobilière

Réglementation d'activités :

Plus que tout autre collaborateur du notaire le cadre notarial intermédiaire est tenu de respecter certaines obligations comme la confidentialité et le secret professionnel.

Ces obligations résultent tant des décrets organiques que de la Convention Collective Nationale du Notariat.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

1 - RESOLUTION DE CAS (ECRIT).

2 - CONSULTATION JURIDIQUE (ECRIT ET ORAL)

3 - EVALUATION DES CONNAISSANCES TECHNIQUES (ORAL)..

3 - STAGE.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI/NON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Un magistrat de l'ordre judiciaire président, Un professeur des universités, Deux notaires Deux collaborateurs des offices de notaire.
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Un magistrat de l'ordre judiciaire président, Un professeur des universités, Deux notaires Deux collaborateurs des offices de notaire.
En contrat de professionnalisation	X		Un magistrat de l'ordre judiciaire président, Un professeur des universités, Deux notaires Deux collaborateurs des offices de notaire.
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2017	X		Un magistrat de l'ordre judiciaire président, Un professeur des universités, Deux notaires Deux collaborateurs des offices de notaire.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 17 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 21 décembre 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, avec effet au 1er juin 2013, jusqu'au 21 décembre 2023.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

Centre national de l'enseignement professionnel notarial (CNEPN) : Île-de-France - Paris (75) []
CNEPN 35 rue du Général FOY
75008 PARIS

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

25, avenue Henri Poncet 13090 AIX-EN-PROVENCE
7 rue Mably
33000 BORDEAUX

18 rue Chevreul - 69007 LYON
565 av des Apothicaires - 34196 MONTPELLIER
119 rue de Coulmiers - 44000 NANTES
Téléport 4 Avenue Thomas Edison 86960 FUTUROSCOPE CHASSENEUIL

2 mail Anne Catherine - Cité du Notariat - 35000 RENNES
39, rue du Champ des Oiseaux -76003 ROUEN
2 rue des Juifs - 67080 STRASBOURG
Université Toulouse 1 Capitole, 2 rue du Doyen Gabriel Marty, 31 042 TOULOUSE CEDEX 9

Historique de la certification :